

ARRETE MUNICIPAL N°2017-19

8 juin 2017

ARRETE PLACANT UN AGENT CONTRACTUEL EN RETRAITE

Le Maire de Silly-sur-Nied ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifié, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 136 ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant que M. Jacques HARVIER, né le 20/05/1955 a demandé son admission à la retraite à compter du 31 mai 2017,

ARRETONS

Article 1 : M. Jacques HARVIER est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 31 mai 2017

Article 2 : Le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Représentant de l'État et notifié à l'intéressé.

Ampliation sera adressée au :

- Président du Centre de Gestion
- Comptable de la collectivité.

Fait à Silly-Sur-Nied, le 9 juin 2017



Signature et cachet